

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Autorisation
engagement quart des
dépenses
d'investissement 2024 –
budget annexe EAU

SEANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 17 janvier 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaients présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre
CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ,
Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaients donné procuration :

Hélène BOUDON à Martine MUNOZ,
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON,
Serap ALP à Farida LAID,

Etaients absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :
Didier STURMA

AUTORISATION ENGAGEMENT QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 – BUDGET ANNEXE EAU

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 ;
- Vu l'instruction M49 ;
- Vu la délibération n°16 du 12 décembre 2023.
- **Considérant** qu'il est proposé d'autoriser le Maire, en attendant le vote du budget primitif avant le 15 avril 2024 à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») ;
- **Considérant** que les demandes des différents services pour l'ouverture anticipée des crédits budgétaires 2024 transmises après le 12 décembre 2023, il convient d'annuler la délibération n°16 du 12 décembre 2023 et de proposer une nouvelle répartition de l'ouverture des crédits 2024 dans la limite du quart.
- **Considérant** que pour le budget annexe Eau, les crédits ouverts en dépenses d'investissement, en dépenses d'équipement 2023 (hors restes à réaliser) étant de 1 205 480,08 euros, il est proposé la répartition suivante :

Chapitre	Nature	Montant en Euros
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	2051 – Concessions et droits similaires	6 512,00 €
Sous total chapitre 20		6 512,00 €
	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	93 679,50 €
	2155 – Outillage industriel	1 000,00 €
	21561 – Service de distribution d'eau	62 631,50 €
	2182 – Matériel de transport	1 980,00 €
	2183 – Matériel de bureau et informatique	1 825,00 €
Sous total chapitre 21		161 116,00 €
Chapitre 23 – immobilisation en cours	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	52 353,00 €
Sous total chapitre 23		52 353,00 €
Total Général		219 981,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Autorise** le Maire, en attendant le vote du budget primitif 2024 à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») telles que mentionnées ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Didier STRUMA

Le Maire,



Stéphane RODIER